



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DE LA MRC  
LA VALLEE-DU-RICHELIEU, LE 4 AOUT 1983, A 20h00,  
A BELOEIL

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet  
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant  
Monsieur Claude Bégin, conseiller  
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller  
Monsieur Paul Bousquet, conseiller  
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller  
Monsieur Pierre Cloutier, conseiller  
Monsieur Marcel Dulude, conseiller  
Monsieur Roland Aylwin, pro-maire de Chambly  
Monsieur René Gendron, conseiller  
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller  
Monsieur Jean-Charles Marcil, conseiller  
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller  
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller  
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller  
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier  
et directeur général

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 juin 1983
3. Interventions du ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche au mont Saint-Bruno
4. Révision de certains postes budgétaires
5. Règlement d'emprunt (#336) de la ville de Saint-Basile-le-Grand
6. Formation d'un comité technique
7. Formation d'un comité d'étude "Choix des Régions"
8. Demande d'adhésion de la municipalité Saint-Jean Baptiste
9. Choix d'un imprimeur
10. Cours d'eau: Branche 24 sud du cours d'eau Bernard
11. Autorisation au directeur général de participer au congrès de la Corporation des Secrétaires municipaux du Québec
12. Autorisation au directeur général de participer à un voyage d'étude en France
13. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'aménagement (9 mai)
14. Programme de travail
15. Projet de loi 12
16. Barrage à Chambly
17. Le point sur le règlement de contrôle intérimaire
18. Correspondance distribuée au Conseil
19. Bordereaux des comptes à payer
20. Varia
21. Affaires publiques
22. Levée de l'assemblée



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

ITEM 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

83-309

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine  
APPUYE PAR Monsieur René Gendron  
ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté  
tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.  
ADOpte A L'UNANIMITE.

ITEM 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
ORDINAIRE DU 2 JUIN 1983

83-310

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine  
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant  
ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régu-  
lière du 2 juin 1983 soit et est adopté tel que  
rédigé par le secrétaire-trésorier.  
ADOpte A L'UNANIMITE.

ITEM 3. INTERVENTIONS DU MINISTRE DU LOISIR, DE LA  
CHASSE ET DE LA PECHE AU MONT ST-BRUNO

Il est convenu d'apporter certaines modifications  
au projet de résolution tel que formulé en insis-  
tant davantage sur le respect de l'esprit de la  
loi 125 et de l'article 149 de ladite loi; en  
faisant part de l'inquiétude du Conseil face à  
l'attitude du gouvernement vis-à-vis les interven-  
tions à venir.

La résolution reformulée sera présentée à la pro-  
chaine séance régulière du Conseil pour adoption.

ITEM 4. REVISION DE CERTAINS POSTES BUDGETAIRES

83-311

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean-Charles Marcil  
APPUYE PAR Monsieur Pierre Cloutier  
ET RESOLU QUE les transferts budgétaires suivants  
soient effectués:

- réduire de 200\$ le poste déplacements (02-131-00-319)  
et que ce montant soit affecté au poste Assurances  
(02-131-00-422);
- réduire de 700\$ le poste publicité, journaux et  
revues (02-131-00-341) et que ce montant soit  
affecté au poste rémunération de secrétariat  
(02-131-00-151);
- que le montant de 4 000\$ apparaissant au poste  
traverses sur le Richelieu (02-331-00-490) ne  
soit plus attribuable à la contribution générale  
(quote-part) mais plutôt à la contribution par-  
ticulière (rural);
- que la résolution 82-161 soit amendée comme suit:  
et résolu que les prévisions budgétaires 1983  
soient et sont acceptées telles que présentées.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

### ITEM 5. REGLEMENT D'EMPRUNT #336: VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 11 juillet 1983 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur une artère située en "zone blanche" dans le prolongement d'un développement déjà existant

EN CONSEQUENCE

83-312

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #336 de la municipalité de Saint-Basile-le-Grand.

ADOpte A L'UNANIMITE.

### ITEM 6. FORMATION D'UN COMITE TECHNIQUE

ATTENDU QUE les hauts fonctionnaires municipaux ont manifesté le désir d'être impliqués plus directement dans les principaux dossiers traités par la MRC;

ATTENDU QUE la réalisation du schéma d'aménagement nécessite l'étroite collaboration des fonctionnaires municipaux;

ATTENDU QUE l'application du règlement de contrôle intérimaire est du ressort du fonctionnaire désigné par la MRC qui agit également à titre de fonctionnaire municipal

EN CONSEQUENCE

83-313

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Cloutier  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la MRC forme un comité appelé "Comité technique"

QUE le mandat de ce comité soit:  
• de faire des recommandations face aux principaux dossiers connexes à l'élaboration du schéma d'aménagement;



No de résolution  
ou annotation

83-313  
(suite)

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- . de servir d'interlocuteur privilégié relativement à des dossiers importants devant être traités par le Conseil de la MRC;
- . d'analyser et de faire des recommandations quant aux modalités d'application du règlement de contrôle intérimaire;

QUE le comité soit composé comme suit:

- . chaque municipalité est représentée par le directeur général ou le secrétaire-trésorier selon le cas;
- . la MRC est représentée par le préfet qui est membre ex-officio de tous les comités ainsi que par le directeur général;

QUE le comité se dote de règles de régie interne qui, avant d'entrer en vigueur, doivent être entérinées par le Conseil.

ADOpte SUR DIVISION.

Ont voté pour l'acceptation de la résolution, messieurs les conseillers Claude Bégin, Marcel Lacoste, Michel Chapdelaine, Pierre Cloutier, Marcel Dulude, René Gendron, Jean-Charles Marcil, Frédéric Trépanier, André-Guy Trudeau et Wildor Vigeant.

Ont voté contre: messieurs les conseillers Ferdinand Borremans, Paul Bousquet, Roland Aylwin et Bertrand Poulin.

### ITEM 7. COMITE DE FORMATION "LE CHOIX DES REGIONS"

Etant donné l'importance de ce document et ses répercussions dans l'organisation du monde municipal, il a été convenu de convoquer une séance spéciale du Conseil afin de faire une étude approfondie du document.

Suite à cette séance, un mémoire sera produit et lorsqu'il aura obtenu l'assentiment du Conseil, il sera acheminé au ministre responsable monsieur François Gendron

83-314

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean-Charles Marcil  
APPUYE PAR Monsieur Paul Bousquet

ET RESOLU DE demander au directeur général de convoquer les membres du Conseil à une séance spéciale qui se tiendra au siège social de la MRC, le mardi 16 août 1983, à 20h00.

ADOpte A L'UNANIMITE.

### ITEM 8. DEMANDE D'ADHESION DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a demandé par résolution à la MRC La Vallée-du-Richelieu de faire partie du territoire de ladite MRC;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a demandé par résolution, à la MRC La Vallée-du-Richelieu de fixer ses conditions d'adhésion;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a présenté un mémoire à la MRC La Vallée-du-Richelieu, mémoire qui justifie sa demande;

ATTENDU QUE la MRC de Rouville a adopté une résolution stipulant qu'elle respecte la décision de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste doit adopter un règlement et consulter la population à cet effet;

ATTENDU QUE la décision finale demeure sous l'autorité du Ministre

EN CONSEQUENCE

83-315

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE la MRC accepte de modifier les limites de son territoire afin d'y intégrer le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste

QUE ladite municipalité respecte les règlements existants et les lettres patentes de la MRC La Vallée-du-Richelieu

QUE la MRC La Vallée-du-Richelieu ne fasse aucune démarche tant et aussi longtemps que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste n'aura pas obtenu un avis favorable du Ministre.

ADOpte SUR DIVISION.

Ont voté pour l'acceptation de la résolution, messieurs les conseillers Claude Bégin, Ferdinand Borremans, Paul Bousquet, Marcel Lacoste, Michel Chapdelaine, Pierre Cloutier, Roland Aylwin, René Gendron, Jean-Charles Marcil, Bertrand Poulin, Frédéric Trépanier, André-Guy Trudeau et Wildor Vigeant.

A voté contre: monsieur le conseiller Marcel Dulude.

### ITEM 9. CHOIX D'UN IMPRIMEUR

83-316

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU DE retenir les services de l'imprimerie LE DIABLOTIN de St-Bruno, pour la réalisation du règlement de contrôle intérimaire et des permis et certificats qui s'y rattachent; le coût total du travail étant de 2 402,00\$

ADOpte A L'UNANIMITE.

### ITEM 10. COURS D'EAU BRANCHE 24 SUD DU COURS D'EAU BERNARD

83-317

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR MONSIEUR RENE GENDRON, CONSEILLER, QU'A UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL SERA PROPOSE POUR ADOPTION LE REGLEMENT CONCERNANT LE COURS D'EAU BRANCHE 24 SUD DU COURS D'EAU BERNARD.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 10. COURS D'EAU BRANCHE 24 SUD DU COURS  
D'EAU BERNARD

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à la ville de Saint-Basile-le-Grand de placer sous la juridiction exclusive du Conseil de la MRC La Vallée-du-Richelieu, le cours d'eau Branche 24 sud du cours d'eau Bernard

83-318

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron  
APPUYE PAR Monsieur Paul Bousquet

ET RESOLU QUE le Conseil de la ville de Saint-Basile-le-Grand adopte une résolution déclarant que la Branche 24 sud du cours d'eau Bernard soit sous la juridiction de la MRC La Vallée-du-Richelieu;

QUE le Conseil de la ville de Saint-Basile-le-Grand nomme un membre du Conseil comme délégué auprès de la MRC La Vallée-du-Richelieu lorsqu'il est question du cours d'eau Branche 24 sud du cours d'eau Bernard;

QU'une demande soit faite au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit au nom et pour le compte de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Branche 24 sud du cours d'eau Bernard;

QUE la Municipalité régionale de comté s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption, notamment vis-à-vis des ponceaux appartenant à des particuliers et qui pourraient représenter des obstacles à la bonne marche des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE.

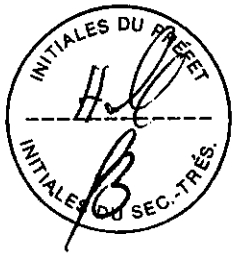
ITEM 11. AUTORISATION AU DIRECTEUR GENERAL DE PARTICIPER AU CONGRES DE LA CSMQ

83-319

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron  
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le directeur général soit et est autorisé à assister au congrès annuel de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec Inc. qui se tiendra à Montréal, les 17, 18 et 19 août prochains et que les frais inhérents à ce congrès soient défrayés par la MRC.

ADOpte A L'UNANIMITE.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 12. AUTORISATION AU DIRECTEUR GENERAL DE  
PARTICIPER A UN VOYAGE D'ETUDE EN FRANCE

ATTENDU QU 'un voyage d'étude est organisé par  
l'Office Franco québécois à la Jeunesse  
pour étudier la structure municipale  
française;

ATTENDU QUE la candidature du directeur général est  
parmi les dix-huit candidats retenus sur  
un total de quatre-vingt-cinq;

ATTENDU QUE ce voyage porte sur une structure municipale  
qui inspirera grandement le gouvernement dans  
la création des MRC;

ATTENDU QUE les participants au voyage seront composés  
de maires, fonctionnaires provinciaux et  
coordonnateurs de MRC, donc il y aura  
périodes d'échanges et discussions sur le  
sujet;

ATTENDU QUE ce voyage sera une expérience enrichissan-  
te pour le directeur général, ce qui aura  
des répercussions immédiates pour l'ensemble  
du Conseil;

ATTENDU QUE le directeur général produira un rapport  
de stage;

ATTENDU QUE le voyage s'échelonne du 28 septembre au  
13 octobre prochain;

ATTENDU QUE tous les frais du voyage seront entièrement  
défrayés par le directeur général

EN CONSEQUENCE

83-320

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYE PAR Monsieur Jean-Charles Marcil

ET RESOLU QUE le Conseil autorise le directeur général  
à effectuer le voyage d'étude en France et ce, du  
28 septembre au 13 octobre prochain,

QUE les frais inhérents audit voyage soient  
et sont défrayés par le directeur général

QUE une semaine de travail soit reconnue  
à l'intérieur de ces deux semaines, l'autre étant  
considérée comme une semaine de vacances

ADOpte A L'UNANIMITE.

ITEM 13. DEPOT DU PROCES-VERBAL DU COMITE CONSULTATIF  
D'AMENAGEMENT (9 mai 1983)

83-321

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine  
APPUYE PAR Monsieur Paul Bousquet

ET RESOLU QUE le procès-verbal du Comité consultatif  
d'aménagement en date du 9 mai 1983, soit et est  
adopté tel que rédigé par le secrétaire dudit comité.

ADOpte A L'UNANIMITE.



No de résolution  
ou annotation

83-322

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

### ITEM 14. PROGRAMME DE TRAVAIL DU SCHEMA

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU D'accepter le dépôt du document intitulé:  
"Programme de travail - Etudes techniques - Infor-  
mations et consultations".

ADOpte A L'UNANIMITE.

### ITEM 15. PROJET DE LOI 12

Essentiellement le projet de loi 12 concerne deux  
principaux aspects de la loi 125.

Tout d'abord, le gouvernement, ses ministères ou  
mandataires n'est plus tenu d'obtenir un permis ou  
certificat exigé en vertu d'un règlement de contrôle  
intérimaire. Cette exception ne signifie cependant  
pas que le gouvernement n'est plus soumis audit  
règlement puisque pour toutes interventions projetées  
il doit au préalable obtenir l'avis du Conseil de  
la MRC conformément à l'article 149.

Dans un deuxième temps, de par ce projet de loi, on  
assiste à une réduction possible de la période de  
temps où un amendement au règlement de contrôle  
intérimaire peut entrer en vigueur. Antérieurement  
ledit amendement ne pouvait entrer en vigueur avant  
une période minimale de 45 jours. Maintenant, l'a-  
mendement peut entrer en vigueur avant la période  
de 45 jours si le Ministre avise la MRC qu'il n'a  
pas l'intention de désavouer ledit amendement.

Ainsi comme nous pouvons le constater ce projet de  
loi n'apporte pas de modifications majeures à la  
loi 125.

Toutefois, il accorde certains privilèges au gouver-  
nement face au règlement de contrôle intérimaire qui  
nous laisse quelque peu perplexe. En effet, lors  
des consultations relativement à la mise sur pied  
des MRC, le gouvernement a toujours fait valoir  
qu'il serait soumis à la loi et aux règlements  
qui en découlent comme tout autre citoyen. Pour-  
tant, par le projet de loi 12, il crée un précédent  
qui peut nous laisser songeur.

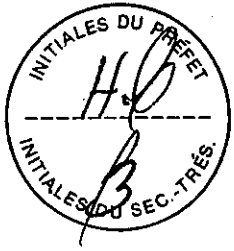
### ITEM 16. BARRAGE DE L'HYDRO QUEBEC A CHAMBLY

Il ne semble plus que la Centrale d'Hydro-Québec à  
Chambly soit dans le domaine des priorités économi-  
ques de cet organisme. Ce projet est donc reporté  
à une date ultérieure.

### ITEM 17. LE REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE

Le directeur général fait part à l'assemblée que le  
règlement de contrôle intérimaire, à ce stade-ci,  
ne présente aucun problème majeur dans son ensemble.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

### ITEM 18. CORRESPONDANCE

- 244 24-05-83 Offre de services de GEOMINES LTEE, conseillers en étude géologiques et minières.
- 245 30-05-83 Lettre du ministre monsieur JACQUES LEONARD, concernant les projets d'intervention des autres ministères.
- 246 01-06-83 Lettre du Ministre de l'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION concernant la prise en charge des paiements des travaux dans le cours d'eau Charbonneau-Bessette.
- 247 02-06-83 Résolution #15-05-83 de la MRC ROUYN-NORANDA appuyant la nôtre quant au Programme d'accession à la propriété.
- 248 08-06-83 Accusé de réception du MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES quant à notre résolution concernant l'acheminement de documents (art. 11, loi 125).
- 249 09-06-83 Documentation de L'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC concernant le congrès annuel.
- 250 17-06-83 Lettre de la SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT concernant le budget de PAREL alloué au territoire de la MRC.
- 251 04-07-83 Résolution #830621 de la ville de SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE nommant son fonctionnaire désigné.
- 252 08-07-83 Inventaire du MINISTERE DE L'ENERGIE ET RESSOURCES concernant les programmes d'aide relatifs au secteur Énergie.
- 253 08-07-83 Résolution #83-100 de la municipalité de McMASTERVILLE nommant un fonctionnaire désigné suppléant.
- 254 15-07-83 Résolution de la MRC TEMISCOUATA concernant: 1. les vendeurs itinérants  
2. nouvelle responsabilité municipale en environnement.
- 255 15-07-83 Règlement #1017-83 de la ville de BELOEIL concernant la réfection et correction d'un système déjà en place.
- 256 18-07-83 Lettre de la MRC DE VALLEE DE L'OR annonçant la nomination d'un nouveau préfet et d'un nouveau préfet suppléant.
- 257 26-05-83 Lettre de monsieur RICHARD NAULT du service des relations publiques d'HYDRO-QUEBEC concernant la centrale de Chambly.
- 258 18-07-83 Compte rendu de monsieur RICHARD NAULT de la rencontre avec le directeur général de la MRC.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution  
ou annotation

83-323

ITEM 19 BORDEREAU #19 DES COMPTES A PAYER

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYE PAR Monsieur Paul Bousquet

ET RESOLU QUE le bordereau no.19 des comptes à  
payer, chèques #786 à #828 inclusivement, au  
montant de 14 293,45\$, soit et est approuvé  
tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

83-324

ITEM 19a) BORDEREAU #2, #3 et #4 du PROJET PCET

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste  
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE les bordereaux #2, #3 et #4 des comp-  
tes à payer du projet PCET, soient et sont approuvés  
tels que présentés par le secrétaire-trésorier et  
ce, rédigés comme suit:

#2, chèques 15 à 31, au montant de 3 115,02\$  
#3, chèques 32 à 52, au montant de 3 867,38\$  
#4, chèques 53 à 70, au montant de 3 506,27\$

ADOpte A L'UNANIMITE.

ITEM 20. VARIA

Aucun point à cet item.

ITEM 21 AFFAIRES PUBLIQUES

Madame Diane Viau de la firme DIANE VIAU & ASSOC.  
souligne que sa firme, conformément à son mandat,  
a donné au directeur-général une étude touchant  
le "Programme de travail".

ITEM 22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

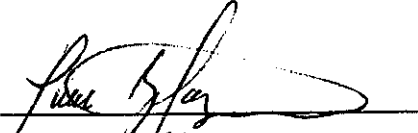
83-325

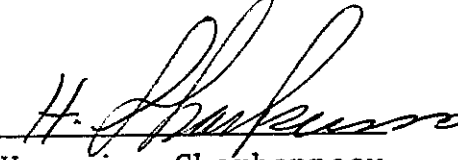
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin  
APPUYE PAR Monsieur Jean-Charles Marcil

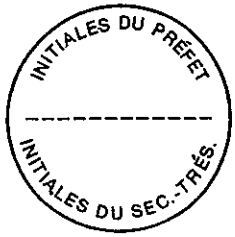
ET RESOLU QUE l'assemblée soit levée tous les points  
à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE.

IL EST 22h40

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

  
Honorius Charbonneau  
préfet



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation